

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,  
Vu les travaux de réalisation des fosses de plantation le long du baladoir sur la Place Jean-Jaurès réalisé par l'entreprise CRÉAVERT Paysages – ZA Porte du Littoral Ouest-180 rue Charles Lemair – 62500 LEULINGHEM.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

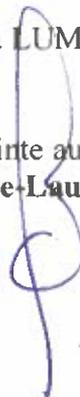
**Article 1** : Le stationnement sera interdit au droit des travaux Place Jean-Jaurès sur les places de parking le long de la Caisse d'Epargne jusqu'à la pharmacie de la Place le **Judi 18 Juillet 2024 de 6h00 à 20h00.**

**Article 2** : : La pose de signalisation sera assurée par le demandeur.

**Article 3** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'entreprise Créavert,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 17 juillet 2024.

Adjointe au Maire  
**Marie-Laurence BERQUEZ.**



Acte rendu exécutoire

le **17 JUL. 2024**